classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Informations sur le produit

Nom du produit : OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN

VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)

Utilisation recommandée : Répulsif anti-insectes/Repellent

Restrictions d'utilisation : Utiliser uniquement comme dirigé sur l'étiquette

Producteur, importateur, :

fournisseur

S.C. Johnson et Fils, Limitée

1 Webster Street

Brantford ON N3T 5R1

Téléphone : +1-800-558-5566

Numéro d'appel d'urgence

: Téléphone D'Urgence Médical et de Transport (24 Heures)

(866) 231-5406

Téléphone D'Urgence Médical International (24 Heures) (952)

852-4647

Téléphone D'Urgence de Transport en Canada (24 Heures)

(613) 996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Système général harmonisé de classification (GHS)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Liquides inflammables	Catégorie 3	Liquide et vapeurs
		inflammables.
Irritation oculaire	Catégorie 2A	Provoque une sévère irritation
		des yeux.

Étiquetage

Autres dangers : Non identifié

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produits chimiques dangereux présents à ou au-dessus des niveaux à déclaration obligatoire tel que défini par Canadian Règlement sur les Produits Dangereux sont énumérés dans ce tableau

Nom Chimique	NoCAS	Pourcentage de
		poids
Éthanol	64-17-5	30.00 - 40.00
N,N-diéthyl-m-toluamide	134-62-3	13.00 - 30.00

L'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact (de concentration) de cette composition a été retenu comme secret commer.

Pour de plus amples renseignements sur les ingrédients présents dans le produit, consulter le site www.whatsinsidescjohnson.com.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire

persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas de réaction supposée à ce produit, arrêter son utilisation et enlever tout vêtement

contaminé.

Inhalation : Pas d'exigence particulière

Ingestion : Pas de condition spéciale.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Effet sur la peau : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est

utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Inhalation : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est

utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Ingestion : Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

Peut provoquer des douleurs abdominales.

Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: Liquide inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. L'écoulement chimique aux égouts peut créer un risque du feu ou d'une explosion. Le contenant peut fondre et répandre en chaleur du feu. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Information supplémentaire

: Combattre l'incendie à une distance maximale ou à partir d'un endroit protégé. Rafraîchir les conteneurs exposés au feu s'en approcher avec prudence. Pour de grandes quantités de liquides inflammables, envisager un confinement pour

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

empêcher la propagation du feu. Porter une combinaison de protection intégrale et un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive. En cas d'incendie et/ou

d'explosion, ne pas respirer les fumées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

Porter un équipement de protection individuel. Laver soigneusement après manipulation.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute

contamination du milieu ambiant.

En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets

dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de

nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Utiliser du matériel anti-étincelant seulement. Endiguer les renversements considérables.

Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec les yeux et les lèvres.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Utillser uniquement pour l'usage prévu et conformément au

mode d'emploi.

TENIR LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Laver soigneusement après manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne

pas fumer.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges

électrostatiques.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel

de réception.

Stockage

Exigences concernant les : aires de stockage et les

conteneurs

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Conserver hermétiquement fermé.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	mg/m3	ppm	Non- standard units	Base
Éthanol	64-17-5	-	1,000 ppm		ACGIH STEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Ne pas vaporiser dans des éspaces fermés.

Protection des mains : Pas d'exigence particulière

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN **VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)**

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du : Pas d'exigence particulière

corps

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver à fond

après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme liquide

Couleur clair

Odeur plaisante

Seuil olfactif : Test non applicable pour ce type de produit.

pН : 5.3

Point de fusion/point de

congélation

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

: 28.8 °C Point d'éclair

83.84 °F

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Entretient la combustion

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN **VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)**

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

Limites

supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible Pression de vapeur

Densité de vapeur : Test non applicable pour ce type de produit.

Densité relative : 0.93 g/cm3 à 21 °C

Solubilité(s) : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Température de

décomposition

: Test non applicable pour ce type de produit.

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Test non applicable pour ce type de produit.

Composés organiques

volatils

Total VOC (% en poids) *

35.7 % - Des exemptions supplémentaires peuvent

s'appliquer

*comme défini par les règlementations d'états et fédérales des

Etats-Unis pour les produits de consommation

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

Autres informations : Non identifié

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Si le mélange accidentel se produit et le gaz toxique est formé, secteur de sortie immédiatement. Ne retournez pas

jusqu'à ce que bon aéré.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Oxydants forts

Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de

javel), ou d'autres produits d'entretien.

Des bases fortes

Produits de décomposition

dangereux

: La décomposition par la chaleur peut provoquer le

dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie

orale

Toxicité aiguë par

inhalation

: DL50 4,103 mg/kg

: CL50 > 10 mg/L

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN **VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)**

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

Toxicité aiguë par voie : DL50

cutanée

Propriétés du SGH	Classification	Voies d'entrée
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Oral(e)
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Dermale
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - poussière et buée
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - Vapeur
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - Par gaz
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucune classification proposée	-
Irritation oculaire	Catégorie 2A	-
Sensibilisation cutanée	Aucune classification proposée	-
Sensibilisation respiratoire	Aucune classification proposée	-
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune classification proposée	-
Cancérogénicité	Aucune classification proposée	-
Toxicité pour la reproduction	Aucune classification proposée	-

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucune classification proposée	-
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucune classification proposée	-
Danger par aspiration	Aucune classification proposée	-

Condition médicale aggravée

: Ne pas appliquer le produit sur des plaies ou une peau irritée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité

Les ingrédients de cette formule ont été examinés et on s'attend à aucun impact négatif pour l'environnement s'il est utilisé confor

Toxicité pour les poissons

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
Éthanol	CL50	Poisson	11,200 mg/l	96 h
N,N-diéthyl-m-toluamide	Essai en statique CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	71.25 mg/l	96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Composants Poi	oint Espèce	e Valeur	Durée
----------------	-------------	----------	-------

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017

Numéro de la FDS 350000003966

	final			d'expositi
				on
Éthanol	Essai en statique CL50	Ceriodaphnia dubia	5,012 mg/l	48 h
	NOEC	Daphnia magna	9.6 mg/l	9 d
N,N-diéthyl-m-toluamide	CL50	Daphnia magna (Grande daphnie)	75 mg/l	51 h
	Essai en semi-statique NOEC Mesuré(e) OECD ligne directive 211 (Essai de reproducti on de Daphnia magna)	Daphnia magna	3.7 mg/l	21 d

Toxicité des plantes aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
Éthanol	Statique CE50	Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)	275 mg/l	72 h
N,N-diéthyl-m-toluamide	NOEC	Pseudokirchneriella	0.521 mg/l	96 h

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

|--|

Persistance et dégradabilité

Composant	Biodégradation	Durée d'expositi on	Résumé
Éthanol	97 %	28 d	Facilement biodégradable.
N,N-diéthyl-m-toluamide	83.8 %	28 d	Facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n- octanol/eau (log)
Éthanol	3.2 Evalué(e)	-0.35 Mesuré(e)
N,N-diéthyl-m-toluamide	21.9 Evalué(e)	2.4

Mobilité

Composant	Point final	Valeur
Éthanol	Donnée non disponible	
N,N-diéthyl-m-toluamide	Koc	43.3

Évaluation PBT et vPvB

Composant	Résultats
Éthanol	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
N,N-diéthyl-m-toluamide	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

Autres effets néfastes : Aucun(e) à notre connaissance.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS DE PESTICIDES:

Pour informations sur le dépotoir, veuyez lire et suivre les instructions relatives à la disposition sur l'étiquette du pesticide.

Consommateur peut jeter le récipient vide dans le détritus, ou réutilisez-le où les équipements existent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

S'il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
Numéro ONU	1993	1993	1993
Désignation	LIQUIDE	LIQUIDE	LIQUIDE
officielle de	INFLAMMABLE,	INFLAMMABLE,	INFLAMMABLE,
transport de	N.S.A. MÉLANGE	N.S.A. MÉLANGE	N.S.A. MÉLANGE
I'ONU	CONTENANT	CONTENANT	CONTENANT N.O.S.
	N.O.S.	N.O.S.	
Classe(s) de	3	3	3
danger pour le			
transport			
Groupe	III	III	III
d'emballage			
Dangers pour	-	-	-
l'environnement			
Précautions	Une dérogation pour	Une dérogation pour	Une dérogation pour
particulières à	quantités limitées peut	quantités limitées	quantités limitées peut
prendre par	être applicable pour ce	peut être applicable	être applicable pour ce
l'utilisateur	produit, veuillez	pour ce produit,	produit, veuillez
	consulter les	veuillez consulter les	consulter les documents
	documents de	documents de	de transport.
Transport en	transport. Produit non transporté	transport. Produit non	Produit non transporté
vrac	en vrac.	transporté en vrac.	en vrac.
conformément à	en viac.	ilansporte en viac.	GII VIAC.
l'annexe II de la			
convention			
Marpol 73/78 et			
au recueil IBC			

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

PCPA étiquetage

Lire l'étiquette approuvée avant d'utiliser ou de manutention le produit antiparasitaire

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire enregistré par Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent de les critères de classification et renseignements risques pour conforme GHS Fiche de données de sécurité. Qui suit est l'information sur les dangers requis sur l'étiquette des produits antiparasitaires:

AVERTISSEMENT IRRITATION OCULAIRE Inflammable.

État actuel de notification : Tous les ingrédients de ce produit sont listés ou exclus du

catalogue aux É.-U. Toxic Substances Control Act (TSCA)Inventory (inventaire des substances toxiques)

État actuel de notification : Tous les ingrédients de ce produit respectent le Règlement sur

les renseignements concernant les substances nouvelles de la

Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Prop. 65 de la Californie : Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration de la

Proposition 65 de la Californie.

Règlements du Canada : Ce produit a été classé selon les critères de la Loi sur les

Produits Dangereux et Règlement.

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS Ratings

Santé	2	
Inflammabilité	3	
Réactivité	0	

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



OFF!® REGIONS SAUVAGES® CHASSE-MOUSTIQUES EN VAPORISATEUR A GACHETTE 4 (NO D'HOM 27112 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 08/15/2017

Date de révision 07/31/2017 Numéro de la FDS 350000003966

Codes Pour le NFPA

Santé	2	
Feu	3	
Réactivité	0	
Spécial	-	

Cette information est fournie conformément à la documentation des Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail (SIMDUT) du Canada. L'information fournie est conçue pour les lieux de travail où l'utilisation du produit et la fréquence d'exposition dépasse celle imprimé sur l'étiquette des produits de consommateurs.

Information supplémentaire

Ce document a été préparé avec des données dont les sources ont été jugées fiables. Cela ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, sur l'exactitude de l'information donnée aux présentes. Les conditions réelles d'utilisation et de manutention sont indépendantes de la volonté du vendeur. L'utilisateur est responsable de l'appréciation de toute l'information disponible lorsqu'il utilise ce produit à des fins particulières, et de la conformité de cette utilisation aux lois en vigueur (fédérales, provinciales, municipales, etc.).

Préparé par	SC Johnson Global Safety Assessment &
	Regulatory Affairs (GSARA)